



SANITAIRE
Communication
Reprise de la vaccination
Artérite Virale Equine

Boulogne, le 26 mai 2025

Chers éleveurs, Chers éleveurs,

Après un travail assez fastidieux et, comme souvent, opéré par des actions complémentaires de notre Commission sanitaire, de notre Président Loïc Malivet mais également de France Galop et nos partenaires européens (notamment le groupe vétérinaire de l'EFTBA), nous sommes heureux de vous informer que le vaccin Artervac® est de retour !

Le stock disponible annoncé par Zoétis couvre en théorie deux saisons de monte : 2026 et 2027.

Notre vétérinaire conseil, le Docteur Fortier, a poursuivi les échanges avec la sous-commission du Livre Généalogique quant aux modalités de reprise de la vaccination, vous les trouverez sur la page suivante.

Enfin, nous venons de demander à Zoétis de livrer les centrales vétérinaires et de préciser les DLU de ces vaccins.

Bonne fin de saison à toutes et tous,

Très sincèrement,

La Fédération des Éleveurs du Galop
Commission sanitaire

Objet : Artérite virale équine : reprise de la vaccination

Date : 26/05/2025

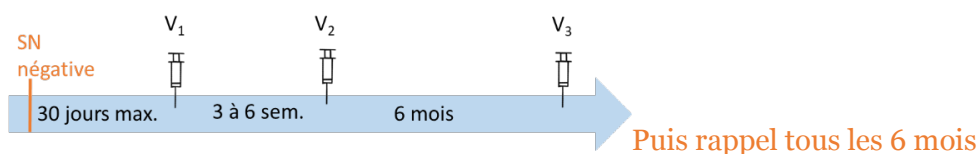
Le vaccin Equip® Artervac en rupture de stock depuis avril 2023 est à nouveau disponible en centrale vétérinaire depuis mai 2025.

Selon le statut de l'étalon au regard de l'artérite virale, des tests préalables à la reprise de la vaccination sont obligatoires. A l'issue de ces analyses, la reprise de la vaccination doit s'effectuer selon le protocole décrit par le fabriquant :

Les 2 premières injections espacées de 3 à 6 semaines, puis rappels tous les 6 mois.

1. L'étalon présente un résultat négatif en séroneutralisation (SN) réalisée préalablement à la vaccination

Débuter le protocole vaccinal le plus rapidement possible, dans tous les cas dans **les 30 jours** suivant la SN.

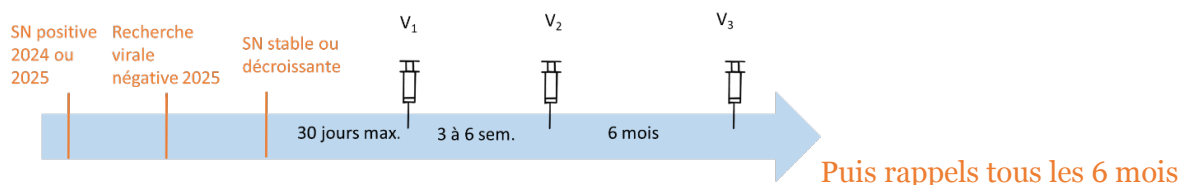


2. L'étalon est positif en SN (résultat supérieur ou égal à 1/4)

2.1 Il a un résultat en SN en 2024 ou 2025 suivi d'un contrôle virologique sur sperme (PCR ou isolement viral) avec résultat négatif en 2025

=> **effectuer une SN avant la vaccination**, celle-ci doit être déclinante ou stable (1 dilution d'écart acceptée : par exemple 1/4 puis 1/8 – 1/16 puis 1/32...)

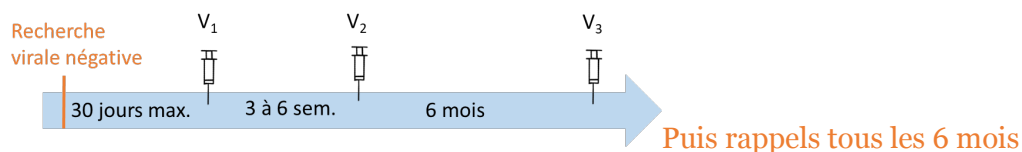
Débuter le protocole vaccinal le plus rapidement possible, dans tous les cas dans les 30 jours suivant la dernière SN.



2.2 Il n'a pas de contrôle virologique sur sperme (PCR ou isolement viral) avec résultat négatif en 2025

=> **effectuer un contrôle virologique sur sperme** (PCR ou isolement viral) avec résultat négatif avant la vaccination

Débuter le protocole vaccinal le plus rapidement possible, dans tous les cas dans les 30 jours suivant le prélèvement de sperme.



Il est essentiel de prendre l'ensemble des mesures de biosécurité permettant d'éviter la contamination de l'étalon entre le dernier résultat d'analyse et la deuxième injection de vaccination.